

Le budget 2003 des conservatoires nationaux de région et des écoles nationales de musique

Résultats de l'enquête annuelle



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Délégation
au développement
et aux affaires internationales

Département des études,
de la prospective
et des statistiques

Note statistique
N° 9 – novembre 2004

Le budget 2003 des conservatoires nationaux de région et des écoles nationales de musique

Résultats de l'enquête annuelle



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Délégation
au développement
et aux affaires internationales

Département des études,
de la prospective
et des statistiques

Note statistique
N° 9 – novembre 2004

Délégation au développement et aux affaires internationales
Département des études, de la prospective et des statistiques

Responsable des statistiques : Jeannine Cardona

Rédaction et mise en page : Philippe Monier

Comité éditorial : Jacqueline Boucherat, Paul Tolila

Chef du Département des études, de la prospective et des statistiques : Paul Tolila

Responsable des publications : Jacqueline Boucherat

© Ministère de la culture et de la communication,
Délégation au développement et aux affaires internationales,
Département des études, de la prospective et des statistiques, Paris, 2004

Cette *Note statistique* est téléchargeable sur le site :

<http://www.culture.gouv.fr/dep>

SOMMAIRE

Principaux indicateurs	5
Le budget de fonctionnement des conservatoires nationaux de région et des écoles nationales de musique	7
Les recettes de fonctionnement	9
Les dépenses de fonctionnement	12
Le budget d'investissement des conservatoires nationaux de région et des écoles nationales de musique	15
Les recettes d'investissement	17
Les dépenses d'investissement	18
Le coût de fonctionnement moyen par élève en 2003	21
Règles tarifaires	23

Cette note présente les résultats de l'enquête annuelle portant sur le financement des écoles de musique, de danse et d'art dramatique contrôlées par le Ministère de la culture et de la communication – conservatoires nationaux de région (*CNR*) et écoles nationales de musique (*ENM*). C'est une photographie de la situation financière de ces établissements, établie à partir des dépenses et recettes effectives relevées dans les comptes administratifs de 2003.

Ce document porte sur le budget des 137 écoles de la métropole (36 *CNR* et 101 *ENM*¹). En l'absence de réponse de la part de quelques établissements certaines données ont dû être estimées.

1. Depuis 1998 on compte en métropole 137 établissements classés (*CNR* ou *ENM*) par le Ministère de la culture. En 2003, deux *ENM* (Châlons-sur-Saône et Saint-Étienne) sont devenues *CNR* et leur budget est donc dorénavant rattaché à cette dernière catégorie. Afin de corriger le biais lié au « glissement » de ces budgets, les évolutions par catégorie d'établissement entre 2002 et 2003 seront également présentées « à champ constant », c'est-à-dire en excluant les budgets de ces deux nouveaux *CNR*.

Principaux indicateurs

Tableau 1 – Montant du budget par nature

en milliers d'euros courants

	2003			Rappel 2002		
	CNR + ENM	CNR	ENM	CNR + ENM	CNR	ENM
Nombre d'établissements	137	36	101	137	34	103
Fonctionnement	353 524	160 747	192 777	336 723	148 483	188 240
Investissement	42 470	10 480	31 990	40 113	9 925	30 188
Budget total	395 994	171 227	224 767	376 836	158 408	218 428

Source : MCC/DDAI/DEPS

Le budget des 137 écoles de musique, de danse et d'art dramatique de métropole contrôlées par l'État frôle cette année 400 millions d'euros, soit un montant supérieur de plus de 18 % (en francs constants) aux dépenses réalisées en 1998 (année où le nombre d'établissements contrôlés par le Ministère s'est stabilisé à 137).

Dans cette évolution, il convient de distinguer la part respective des dépenses d'investissement et des dépenses de fonctionnement : entre 1998 et 2000, le montant des premières a oscillé entre 16 et 21 millions d'euros (constants 2003) ; en 2001, il a plus que doublé pour atteindre 49,5 millions d'euros (constants 2003) et dépasse encore en 2003, comme en 2002, 40 millions d'euros (*voir graphique 1*). Quant aux dépenses de fonctionnement, elles ont continué de progresser à un rythme annuel moyen proche (quoique légèrement supérieur) de celui observé les années précédentes (+ 2,6 % entre 2000 et 2003 contre + 2,1 % entre 1998 et 2000) ; elles sont passées de 327 millions d'euros (constants 2003) en 2000 à plus de 353 millions d'euros en 2003.

Comme en 2001 et 2002, les dépenses d'investissement représentent en 2003 plus de 10 % du budget global des établissements quand cette part n'avait pas excédé 6,4 % entre 1998 et 2000.

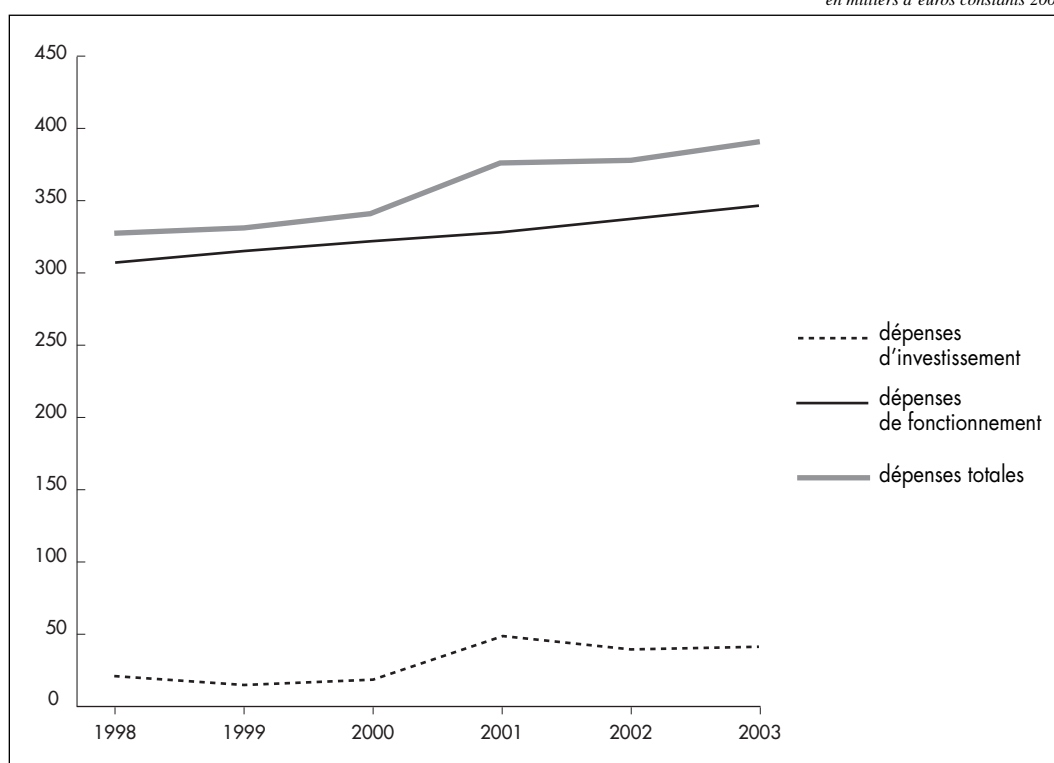
À titre indicatif, le budget moyen d'un établissement atteint 2,9 millions d'euros en 2003, dont 2 580 000 euros en fonctionnement et 310 000 euros en investissement.

Plus de neuf dixièmes du budget de fonctionnement sont consacrés aux frais de personnel et près de six dixièmes des dépenses d'investissement ont été affectées à la construction de locaux. Enfin, 90 % du budget des établissements sont directement financés par la collectivité locale gestionnaire.

Il convient de mentionner que ces valeurs moyennes, ainsi que les évolutions mentionnées plus haut, recouvrent des disparités importantes qui seront analysées dans la suite de ce document.

Graphique 1 – Évolution du budget des CNM et des ENM entre 1998 et 2003

en milliers d'euros constants 2003



Source : Mcc/DDAI/DEPS

Le budget de fonctionnement des CNR et des ENM

Le budget de fonctionnement d'un CNR est en moyenne 2,3 fois plus élevé que celui d'une ENM.

Tableau 2 – Montant et évolution du budget de fonctionnement

en milliers d'euros courants et en %

	2003	Évolution 2003/2002	Évolution à champ constant
CNR	160 747	+ 8,3	+ 4,0
ENM	192 777	+ 2,4	+ 5,8
<i>Total</i>	<i>353 524</i>	<i>+ 5,0</i>	<i>+ 5,0</i>

Source : Mcc/DDAI/DEPS

Entre 2002 et 2003, le budget de fonctionnement des écoles de musique contrôlées a augmenté de 5 % (soit une augmentation en euros constants de 2,8 %). Cette évolution moyenne résulte d'évolutions contrastées : à champ constant, le budget des CNR a augmenté de 4 % et celui des ENM de 5,8 % ; toutefois si l'on exclut les valeurs « extrêmes », la moitié des CNR ont connu une hausse de leurs dépenses de fonctionnement comprise entre + 1,5 % et + 5 %, et la moitié des ENM une hausse comprise entre + 0,2 % et + 6,1 %. L'augmentation relativement plus élevée du budget de fonctionnement des ENM tient essentiellement au doublement du budget de l'ENM de Toulon, actuellement en préfiguration de CNR.

Les dépenses courantes des 36 CNR (qui représentent un peu plus du quart du nombre d'établissements et 37 % des élèves inscrits) représentent 45,5 % du budget de fonctionnement de l'ensemble des écoles.

Le budget de fonctionnement atteint en moyenne 4 465 000 euros par CNR et 1 909 000 euros par ENM. Ces résultats doivent être interprétés en tenant compte de la dispersion des établissements autour de ces moyennes et de la relative concentration du budget sur quelques-uns d'entre eux, comme le montrent le tableau 3 et le graphique 2.

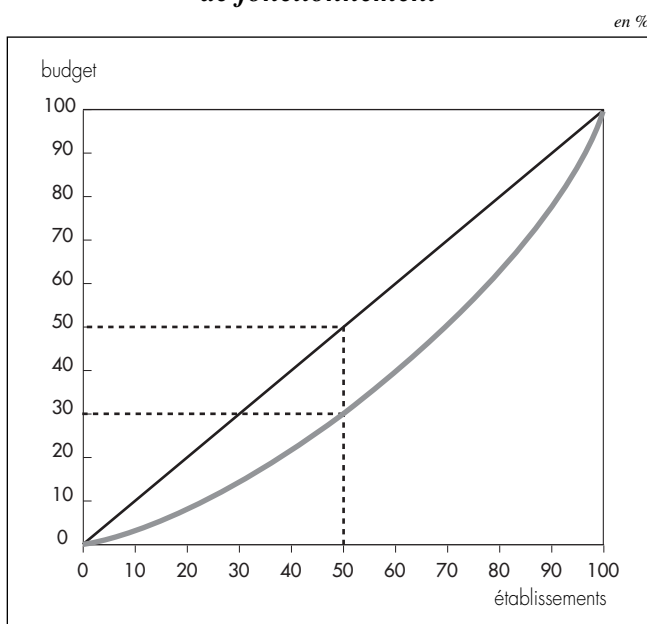
Tableau 3 – Répartition des écoles selon le montant de leur budget de fonctionnement

Budget de fonctionnement (en euros)	Ensemble		Nombre de CNR		Nombre d'ENM	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Inférieur à 1 million	6	7	–	–	6	7
De 1 à moins de 1,5 million	31	37	–	–	31	37
De 1,5 à moins de 2 millions	22	21	–	–	22	21
De 2 à moins de 3 millions	37	37	5	5	32	32
De 3 à moins de 5 millions	29	29	20	23	9	6
5 millions et plus	12	6	11	6	1	–

Source : Mcc/DDAI/DEPS

Le budget de fonctionnement des CNR varie de 2,5 millions à 10 millions d'euros. Les cinq plus « petites » structures disposent chacune d'un budget inférieur à 3 millions d'euros, les cinq plus « grosses » d'un budget supérieur à 6,4 millions d'euros. La moitié « médiane » des conservatoires dispose d'un budget compris entre 3,2 et 5,1 millions d'euros sur l'année 2003.

Pour les ENM, le budget de fonctionnement varie de 0,7 million d'euros à 5,1 millions d'euros. Une école sur deux dispose d'un budget courant compris entre 1,3 et 2,3 millions d'euros. Enfin, les cinq plus « petites » écoles nationales disposent chacune d'un budget inférieur à 950 000 euros tandis que les cinq plus « grosses » structures d'un budget de fonctionnement supérieur à 3,3 millions d'euros.

Graphique 2 – Courbe de concentration du budget de fonctionnement

Source : Mcc/DDAI/DEPS

À la lecture de ce graphique, on mesure la concentration du budget de fonctionnement : si tous les établissements disposaient du même budget, la courbe prendrait la forme de la droite bissectrice : (50 % des établissements dépensent 50 % du budget de fonctionnement de l'ensemble des établissements) : dans la réalité, la courbe s'incurve légèrement, et permet de visualiser qu'une moitié des établissements dépense moins de 30 % du budget de fonctionnement global quand l'autre moitié en dépense 70 %.

Le coût de fonctionnement d'un établissement est bien sûr pour partie lié au nombre d'élèves inscrits, mais il varie également en fonction de la diversité des missions d'enseignement dont l'établissement a la charge ; le coût d'un élève qui ressort en moyenne à 2 534 euros varie considérablement, ainsi qu'on le verra dans la dernière partie de ce document.

Les recettes de fonctionnement

Les collectivités locales gestionnaires assurent une place prépondérante dans le financement des écoles de musique contrôlées. Leur participation dans le budget de fonctionnement se monte en 2003 à 277 millions d'euros, soit 78,7 % du budget courant des écoles contrôlées.

Le développement des établissements publics de coopération intercommunale favorisé par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale s'accompagne chaque année depuis 2001 de nombreux transferts d'écoles de musique contrôlées dans le giron d'EPCI. En 2003, 12 établissements ont changé de tutelle, soit autant en une année que lors des deux années précédentes ; on compte désormais 91 écoles en régie municipale directe (contre 113 en 2000), 36 écoles gérées par des structures intercommunales (contre 12 en 2000), 9 écoles gérées par des syndicats mixtes (contre 11 jusqu'en 2002) et toujours une école en régie départementale directe.

Tableau 4 – Répartition des recettes de fonctionnement par origine

en milliers d'euros

	Total		CNR		ENM	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Collectivités et structures locales gestionnaires ¹	278 272	263 495	130 753	119 255	147 519	144 239
Ministère de la culture	27 881	27 983	12 036	11 626	15 845	16 357
Subventions des conseils régionaux	1 621	1 641	1 323	1 243	298	398
Subventions des conseils généraux ²	10 710	10 210	4 950	4 879	5 760	5 332
Autres subventions et participations ³	2 188	1 412	82	94	2 106	1 317
Droits de scolarité	26 580	25 127	9 065	8 459	17 515	16 668
Autres recettes	6 272	6 854	2 539	2 926	3 733	3 928
Total	353 524	336 723	160 747	148 483	192 777	188 240

1. La participation des communes, départements et groupements gestionnaires a été calculée comme un solde entre les dépenses totales des écoles et leurs recettes extérieures.

2. Les participations des départements dans le cadre de syndicats mixtes ou de régie départementale ne sont pas comptabilisées dans cette rubrique, mais dans la rubrique « Collectivités et structures locales gestionnaires ».

3. Ce poste inclut notamment les éventuelles participations de communes « non gestionnaires » et les prises en charge par l'État de frais de personnels spécifiques.

Source : MCG/DDAI/DEPS

Le Ministère de la culture, qui assure la tutelle pédagogique des écoles de musique contrôlées, les subventionne à hauteur de 7,9 % en moyenne (7,5 % pour les CNR et 8,2 % pour les ENM). Ce taux apparaît en légère baisse depuis 3 ans. Il convient de préciser que certaines écoles n'ont pas reçu la totalité de la subvention au moment de la clôture du compte administratif ; à l'inverse, d'autres établissements ont pu reporter en 2003 une partie de la subvention relative à l'année 2002 perçue tardivement.

Cinq établissements reçoivent une subvention qui couvre plus de 15 % de leurs dépenses courantes. En revanche, pour 14 écoles, cette subvention n'atteint pas 5 % de leur budget courant.

Par leurs subventions aux écoles en régie municipale ou intercommunale, les départements² assurent près de 3 % en moyenne du financement courant des écoles (4,5 % du budget des seules écoles qu'ils subventionnent). Ce mode d'engagement des conseils généraux concerne 25 CNR et 71 ENM et varie dans des proportions importantes. Deux conservatoires reçoivent plus du tiers de la subvention de fonctionnement des départements aux CNR ; pour ces deux écoles, la subvention du conseil général représente de 16 % à 18 % de leurs recettes de fonctionnement. Pour les ENM, la concentration de la subvention départementale est moins importante : 15 écoles nationales reçoivent la moitié des subventions des conseils généraux versées aux ENM. Pour sept d'entre elles, la subvention départementale couvre au moins 10 % de leurs dépenses de fonctionnement (ce taux atteignant 22 % pour une d'entre elles).

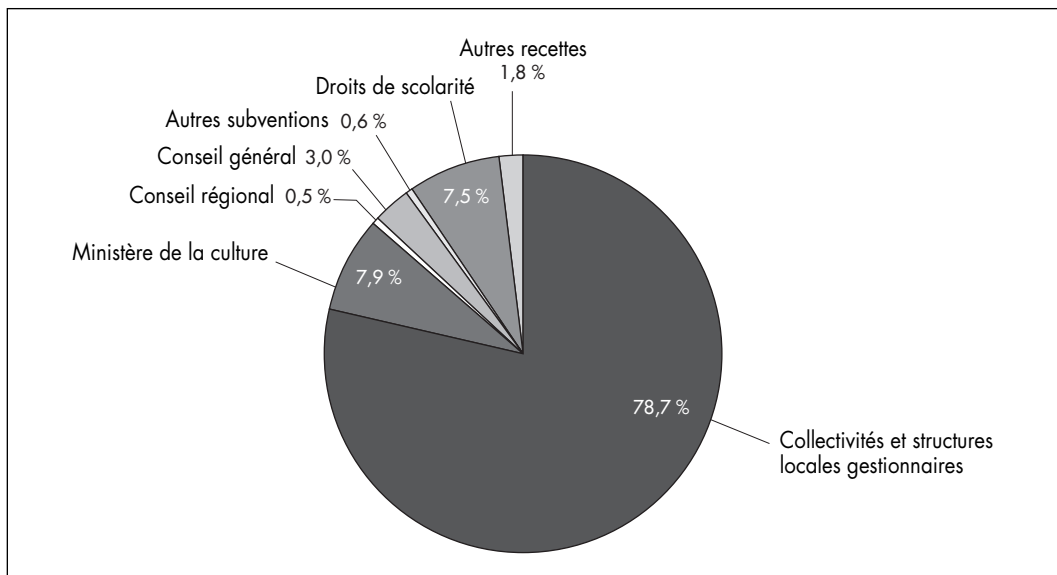
Le financement régional apparaît globalement très faible : il ne couvre que 0,5 % du fonctionnement de l'ensemble des écoles. En 2002, 8 CNR et 10 ENM ont perçu une subvention régionale. Deux conservatoires perçoivent les deux tiers du montant total des subventions versées par les conseils régionaux aux CNR ; pour ces deux établissements, la subvention régionale représente plus de 10 % de leurs recettes de fonctionnement. S'agissant des écoles nationales, les conseils régionaux interviennent plus rarement et le montant de la subvention représente au maximum 6,2 % du budget de fonctionnement de l'école la mieux dotée. Globalement, les subventions régionales couvrent un peu moins de 3 % des dépenses de fonctionnement des établissements qui en bénéficient.

Seuls 11 établissements (7 ENM et 4 CNR) sont financés à la fois par leur conseil général et leur conseil régional.

Dans leur ensemble, les pouvoirs publics autres que les collectivités locales gestionnaires subventionnent les écoles de musique à hauteur de 11,4 % de leur budget de fonctionnement ; cette proportion est identique en moyenne pour les CNR et pour les ENM.

2. Pour les établissements gérés en syndicats mixtes et en régie départementale directe, l'intervention du département est comptabilisée dans la ligne « Collectivités et structures locales gestionnaires ».

Graphique 3 – Origine des recettes de fonctionnement en 2003



Source : Mcc/DDAI/DEPS

En progression de 5,8 % sur un an, les droits de scolarité encaissés s'élèvent à 26,6 millions d'euros et couvrent 7,5 % des dépenses courantes (9,1 % pour les ENM contre 5,6 % pour les CNR) ; là encore on constate une grande disparité dans le recours aux frais de scolarité pour financer le fonctionnement des écoles : dans un CNR sur deux, les droits de scolarité financent entre 4,2 % et 6,6 % du coût de fonctionnement, mais ils représentent jusqu'à 15,1 % des recettes de fonctionnement dans un établissement. Pour les ENM, la disparité est encore plus grande : dans une école sur deux, les droits de scolarité financent entre 6,2 % et 11,4 % du coût de fonctionnement, mais ils représentent près du tiers des recettes de fonctionnement dans un établissement.

Les autres recettes extérieures couvrent moins de 2 % des dépenses de fonctionnement et les collectivités gestionnaires apportent donc en moyenne 78,7 % du budget de fonctionnement des établissements. La différence constatée entre CNR et ENM sur le poids relatif des frais de scolarité se retrouve – à l'inverse – sur la participation des collectivités qui couvrent 81,3 % du budget des CNR et « seulement » 76,5 % de celui des ENM.

Les dépenses de fonctionnement

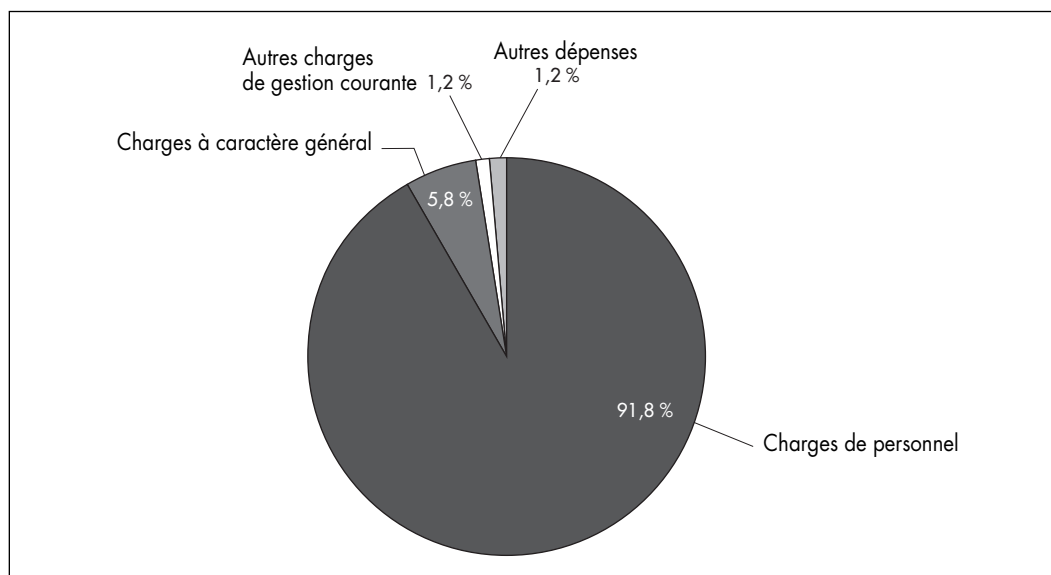
Tableau 5 – Répartition des dépenses de fonctionnement par poste

en milliers d'euros

	Total		CNR		ENM	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Charges de personnel	324 512	307 878	146 944	135 541	177 568	172 337
Charges à caractère général	20 387	19 726	9 212	8 684	11 175	11 042
Autres charges de gestion courante	4 353	3 392	2 428	1 308	1 925	2 084
Autres dépenses	4 272	5 244	2 163	2 468	2 109	2 776
Total	353 524	336 241	160 747	148 001	192 777	188 240

Source : Mcc/DDAI/DEPS

Graphique 4 – Affectation des dépenses de fonctionnement en 2003



Source : Mcc/DDAI/DEPS

Les dépenses de personnel constituent de loin le poste le plus important des dépenses courantes : 91,8 % du budget de fonctionnement des écoles de musique sont destinés au versement des salaires et charges associées dont le montant a augmenté en moyenne de 5,2 % entre 2002 et 2003 (soit une croissance deux fois plus élevée que celle des autres charges de fonctionnement). Cette tendance moyenne résulte d'évolutions contrastées selon les écoles, ainsi près de six écoles sur dix ont connu une augmentation de leurs dépenses de personnels inférieure à 5 % et 23 écoles ont même enregistré une diminution de ces dépenses. En moyenne, les dépenses de personnel dépassent 4 millions d'euros par CNR et 1,7 million d'euros par ENM.

Tableau 6 – Répartition des écoles selon la part des dépenses de personnel

en unités

Part des dépenses de personnel dans le budget de fonctionnement	Total		CNR		ENM	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
95 % et plus	50	55	12	12	38	43
De 90 % à moins de 95 %	50	44	12	11	38	33
De 80 % à moins de 90 %	31	28	10	9	21	19
Moins de 80 %	6	10	2	2	4	8

Source : Mcc/DDAI/DEPS

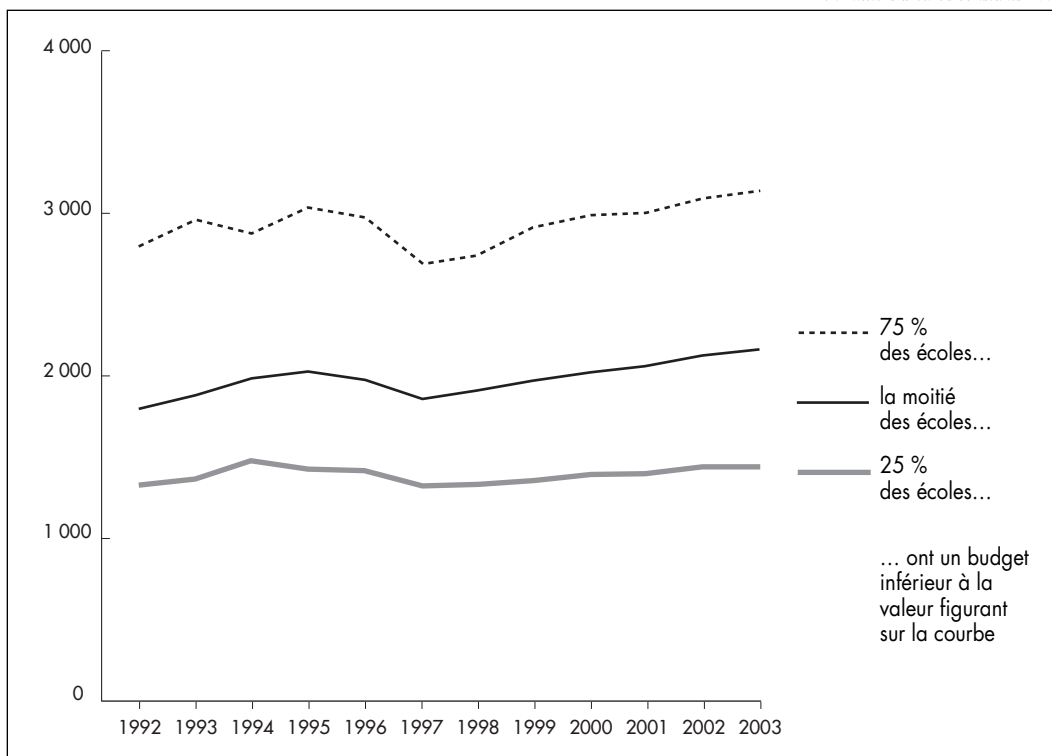
Les autres postes de dépenses de fonctionnement sont marginaux ; les charges d'administration générale représentent 5,8 % du budget courant des écoles.

Il n'y a pas de différence remarquable dans la structure des budgets de fonctionnement entre les deux catégories d'établissement.

Après la compression importante des budgets en 1997, les dépenses de fonctionnement ont connu ces six dernières années une progression ininterrompue ; en euros constants, leur taux moyen annuel d'augmentation est de 2,4 %.

Graphique 5 – Évolution des valeurs les plus significatives des montants de dépenses de fonctionnement par établissement de 1992 à 2003

en milliers d'euros constants 2003



Source : Mcc/DDAI/DEPS

Le budget d'investissement des CNR et des ENM

Pour la troisième année consécutive, le budget d'investissement dépasse 40 millions d'euros, soit un montant plus de deux fois supérieur aux niveaux annuels atteints entre 1998 et 2000. Le budget d'investissement représente en 2003 (comme en 2002) 10,7 % du budget total des écoles contrôlées.

Tableau 7 – Montant du budget d'investissement des CNR et ENM

en milliers d'euros

	2003	2002
CNR	10 480	9 925
ENM	31 990	30 188
<i>Total</i>	<i>42 470</i>	<i>40 113</i>

Source : Mcc/DDAI/DEPS

À l'inverse du budget de fonctionnement, constitué de charges courantes, les dépenses d'investissement revêtent souvent un caractère ponctuel et exceptionnel et le volume global est largement conditionné par la réalisation de quelques opérations d'envergure ; ainsi, une ENM a bénéficié à elle seule de plus de 51 millions d'euros répartis entre 2001 et 2003 pour la construction de nouveaux locaux, ce qui représente 40 % de la dépense d'investissement exécutée par l'ensemble des CNR et des ENM sur la période. Sur la seule année 2003, la dépense correspondant à cette unique école représente 39 % du montant des dépenses d'investissement de l'ensemble des autres écoles contrôlées.

Presque toutes les écoles ont bénéficié en 2003 de dépenses d'investissement dont le montant s'est établi pour la moitié d'entre elles entre 27 000 et 137 000 euros. Sur les cinq dernières années, le montant cumulé des dépenses d'investissement est compris – pour la moitié des établissements – entre 156 000 et 664 000 euros (en euros constants 2003) ; le graphique 6 permet de constater l'évolution des niveaux les plus significatifs (les valeurs extrêmes ne sont pas prises en compte) des budgets d'investissement par établissement depuis 1992 : après une diminution amorcée dès 1993, les budgets d'investissement ont retrouvé depuis 1998 une croissance certaine.

Tableau 8 – Répartition des écoles selon le montant de leur budget d'investissement

Budget de fonctionnement (en euros)	Ensemble		Nombre de CNR		Nombre d'ENM	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Inférieur à 10 000	4	10	–	–	4	10
De 10 000 à moins de 30 000	36	36	3	2	33	34
De 30 000 à moins de 60 000	32	31	5	5	27	26
De 60 000 à moins de 150 000	32	35	14	15	18	20
150 000 et plus	33	25	14	12	19	13

Source : MCG/DDAI/DEPS

Graphique 6 – Évolution des valeurs les plus significatives des montants de dépenses d'investissement par établissement de 1992 à 2002

en milliers d'euros constants 2003



Source : MCG/DDAI/DEPS

Les recettes d'investissement

En 2003, l'ensemble des recettes extérieures a diminué de façon importante ; en conséquence, les collectivités gestionnaires ont apporté 90 % des recettes en capital des écoles (85 % dans les CNR et 91,6 % dans les ENM). Pour 23 CNR et 55 ENM, la collectivité gestionnaire finance la totalité de l'investissement des écoles.

En 2003, le Ministère de la culture a contribué à hauteur de 1,9 % du montant total des dépenses d'investissement (contre 14,3 % en 2001). Il a participé à l'investissement de 15 établissements (5 CNR et 10 ENM) dont il a couvert 10 % du budget d'investissement.

Tableau 9 – Répartition des recettes d'investissement par origine

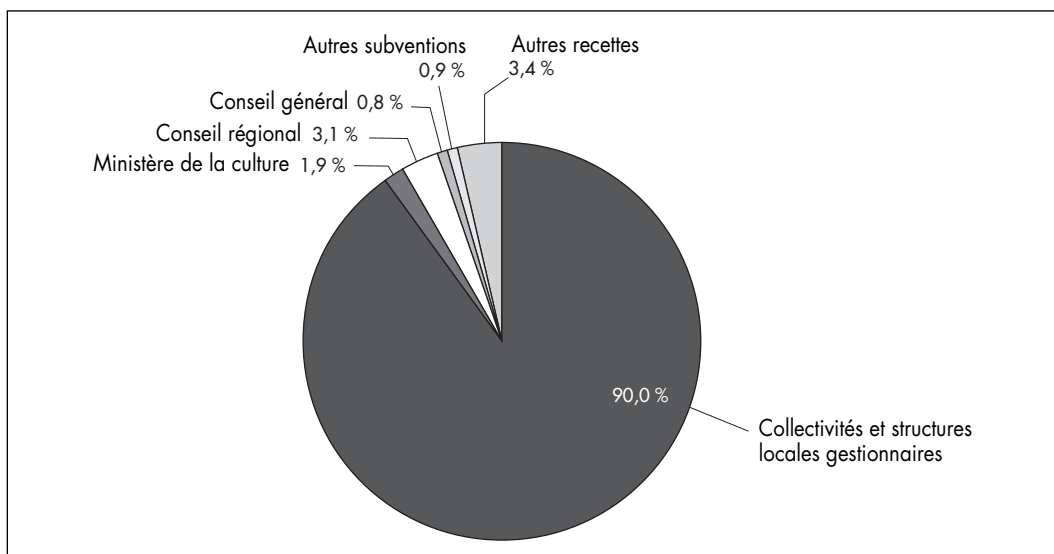
en milliers d'euros courants

	Total		CNR		ENM	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Collectivités et structures locales gestionnaires ¹	38 225	26 670	8 910	7 958	29 315	18 712
Ministère de la culture	806	5 724	344	657	463	5 067
Conseil régional	1 301	1 876	638	373	663	1 503
Conseil général	345	407	173	109	172	298
Autres subventions	362	2 819	28	252	334	2 567
Autres recettes	1 430	2 617	387	576	1 043	2 042
Total	42 470	40 113	10 480	9 925	31 990	30 188

1. La participation des communes, départements et groupements gestionnaires a été calculée comme un solde entre les dépenses totales des écoles et leurs recettes extérieures

Source : MCC/DDAI/DEPS

Graphique 7 – Origine des recettes d'investissement en 2003



Source : MCC/DDAI/DEPS

En subventions³, les départements financent moins de 1 % du budget d'investissement ; ces subventions ne portent que sur un petit nombre d'établissements (3 CNR et 17 ENM) dont elles représentent 10,1 % du montant des dépenses d'investissement.

Quant aux régions, elles couvrent 4,7 % des dépenses en capital des écoles de musique et de danse en subventionnant 4 CNR et 15 ENM ; pour ces 19 établissements, le financement régional couvre 27,4 % du budget d'investissement.

Certaines collectivités gestionnaires ont également pu mobiliser des fonds européens.

Les dépenses d'investissement

Elles se répartissent entre la construction de locaux (poste le plus rare puisqu'il ne concerne en 2003 qu'une quinzaine d'établissements, mais le plus coûteux puisqu'il concentre 57,5 % des dépenses d'investissement), l'achat de matériel (qui concerne quasiment toutes les écoles), l'aménagement et les réparations (qui figurent au budget d'investissement d'une soixantaine d'établissements) et les autres charges (dans une quarantaine d'écoles).

Tableau 10 – Répartition des dépenses d'investissement par poste

en milliers d'euros

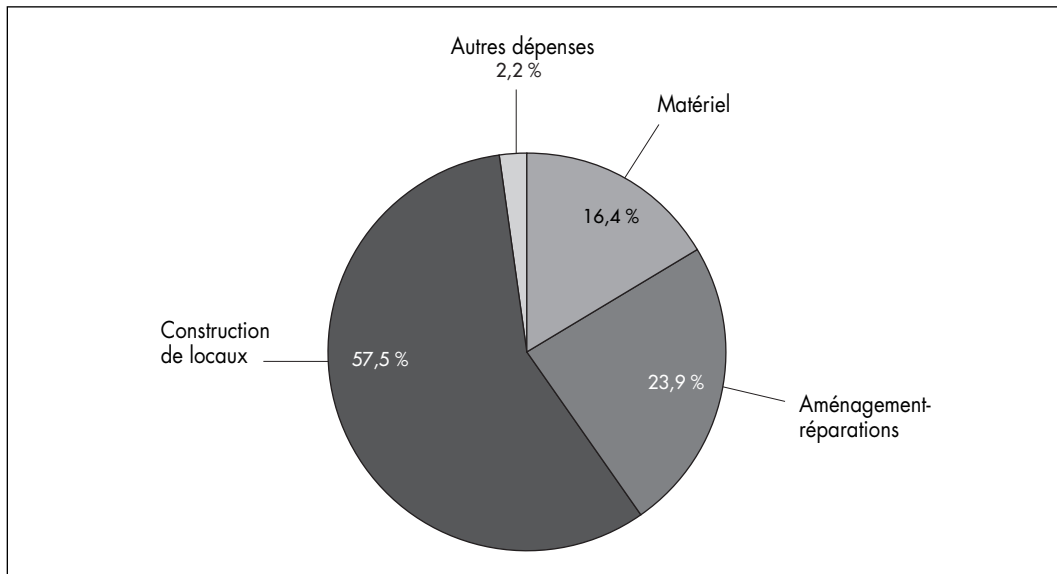
	Total		CNR		ENM	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Matériel	6 958	7 584	2 889	2 561	4 069	5 024
Aménagement-réparations	10 150	8 403	4 848	3 469	5 302	4 934
Construction de locaux	24 410	22 735	2 506	3 557	21 904	19 178
Autres dépenses	952	1 388	237	335	714	1 053
Total	42 470	40 110	10 480	9 922	31 990	30 189

Source : MCC/DDAI/DEPS

On rappelle que des travaux d'envergure exceptionnelle ont été entrepris dans une ENM qui a bénéficié à elle seule de près de 51 millions d'euros répartis entre 2001 et 2003. En conséquence, le poste « construction de locaux » est le plus important : il concentre 57,5 % des dépenses totales d'investissement.

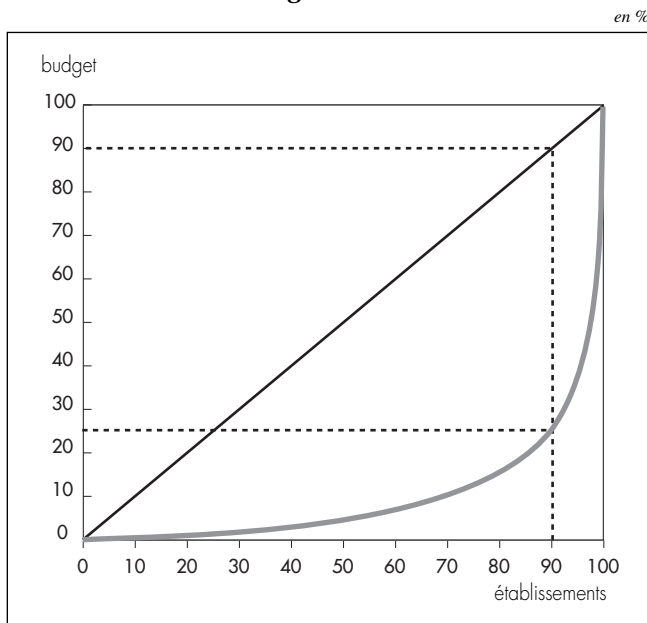
3. Sans compter, donc, les fonds apportés aux écoles en syndicats mixtes ou en régies départementales.

Graphique 8 – Les dépenses d’investissement par type d’emploi en 2003



Source : MCC/DDAI/DEPS

Graphique 9 – Courbe de concentration du budget d’investissement



Source : MCC/DDAI/DEPS

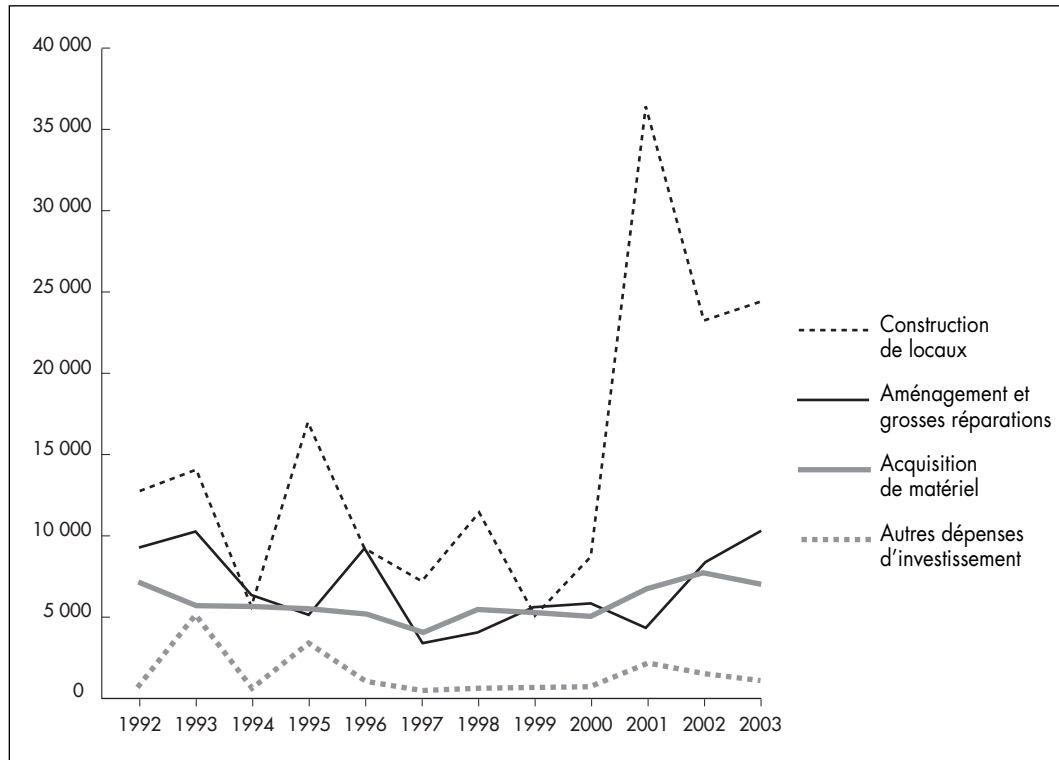
À la lecture de ce graphique, on mesure la concentration du budget d’investissement : si tous les établissements disposaient du même budget, la courbe prendrait la forme de la droite bissectrice : 90 % des établissements dépenseraient 90 % du budget d’investissement de l’ensemble des établissements : la courbe s’incurve nettement, et permet de visualiser que 90 % des établissements dépensent moins du quart du budget d’investissement global quand les 10 % restants en dépensent les trois quarts.

Si l’on exclut les dépenses pour constructions de locaux, par nature exceptionnelle, on constate, comme le montre le graphique 9, que sur les dix dernières années, les autres dépenses d’investissement ont relativement moins fluctué : leur montant global a toujours été compris entre 10 et 20 millions d’euros (constants 2003), sauf en 1997 où l’ensemble des dépenses d’investissement étaient parti-

culièrement faibles. Depuis trois ans elles ont connu une progression importante (+ 17 % d'augmentation annuelle en moyenne) qui rompt avec les faibles niveaux enregistrés à la fin des années 1990.

Graphique 10 – Évolution des dépenses d'investissement par type d'emploi entre 1993 et 2003

en milliers d'euros constants 2003



Source : MCC/DDAI/DEPS

Le coût de fonctionnement moyen par élève en 2003

Le coût moyen par élève s'établit à 2 534 euros (3 114 euros pour les CNR et 2 194 euros pour les ENM). Signalons que ce ratio, calculé en rapportant le budget de fonctionnement de l'ensemble des établissements à l'effectif total des élèves qu'ils accueillent, est donc une moyenne recouvrant des situations très différentes correspondant à des objectifs pédagogiques divers et à des offres d'enseignement variées : en effet, aucun établissement ne peut raisonnablement tenir une gestion analytique qui permettrait de distinguer les coûts engendrés par les différents types d'élèves (élèves musiciens, danseurs ou comédiens, élèves en cursus – encore faudrait-il distinguer la discipline et le niveau –, élèves en classe à horaires aménagés, élèves hors cursus), sans parler des missions de sensibilisation (interventions en milieu scolaire) ou de diffusion qui nécessiteraient une analyse spécifique. Ce ratio traduit donc l'engagement financier des collectivités rapporté à l'effectif le plus tangible des établissements, mais il ne constitue en aucun cas une norme ou un objectif de financement.

**Tableau 11 – Répartition des écoles contrôlées
selon le coût de fonctionnement moyen par élève**

Coût de fonctionnement moyen par élève (en euros)	Ensemble		Nombre de CNR		Nombre d'ENM	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Moins de 1 500	6	3	–	–	6	3
De 1 500 à moins de 1 900	21	32	–	1	21	31
De 1 900 à moins de 2 400	49	45	7	6	42	39
De 2 400 à moins de 3 000	36	38	13	12	23	26
De 3 000 à moins de 4 000	20	14	12	12	8	2
4 000 et plus	5	5	4	3	1	2

Source : MCC/DDAI/DEPS

Pour quatre CNR sur cinq, le coût de fonctionnement par élève est supérieur à 2 400 euros, avec des extrêmes qui vont de 1 907 à 5 767 euros.

Pour les ENM, ce coût varie entre 1 315 et 4 348 euros, et pour deux tiers d'entre elles il est inférieur à 2 400 euros.

À effectif d'élèves comparable, le nombre de disciplines enseignées et l'effectif d'enseignants associé sont plus élevés dans un CNR que dans une ENM ; de plus, les cycles supérieurs y sont sensiblement plus développés.

Règles tarifaires

Les règles tarifaires varient sensiblement d'une école à l'autre. Toutefois, il est possible d'établir un tarif annuel de base demandé aux familles par les établissements contrôlés. Le tarif le plus représentatif est la participation demandée pour un élève inscrit en formation musicale (plus un instrument) ou en cursus de danse. L'inscription en cycle d'éveil ou en 1^{er} cycle constitue la borne basse de ce tarif, l'inscription en cycles supérieurs ou l'inscription d'un adulte en constituant généralement la borne haute. Afin d'avoir une base de travail commune, on raisonne ici en terme de « plein tarif ».

Seul le CNR de Paris propose un enseignement gratuit. En dehors de cet établissement, la quasi-totalité des écoles proposent des tarifs différenciés selon la commune de résidence des élèves⁴.

Pour les familles résidant dans la commune ou au sein de la collectivité gestionnaire de l'école, le tarif annuel de base minimum moyen pour les CNR est inférieur à 115 euros, et la moitié des CNR pratiquent un tarif compris entre 60 et 150 euros. Le prix demandé atteint au maximum 305 euros. Pour les ENM, la moyenne est un peu plus élevée (près de 150 euros) du fait de valeurs maximales supérieures (600 euros), mais la moitié des ENM pratiquent un tarif compris entre 60 et 165 euros.

Pour un élève de la commune inscrit en fin d'études musicales ou chorégraphiques ou pour un adulte, le tarif est souvent doublé : les CNR appliquent en moyenne un tarif de 265 euros. Pour 25 % des conservatoires il dépasse 365 euros et il peut atteindre 680 euros. Pour les ENM, le tarif moyen est de 300 euros et dépasse 385 euros pour une école sur quatre. Le tarif demandé peut atteindre dans les écoles nationales près de 1 200 euros.

Pour les familles qui résident en dehors de la collectivité gestionnaire, le plein tarif minimum moyen des CNR est de 150 euros mais est inférieur à 75 euros dans un conservatoire sur quatre. Le prix maximum demandé aux familles peut

4. Il n'est pas tenu compte ici des tarifs préférentiels accordés par les municipalités aux élèves résidant dans des communes (ne faisant pas partie des gestionnaires directs) qui participent indirectement au financement de l'école. Ces modes de calcul varient de façon trop hétérogène d'une école à l'autre et parfois même selon les taux de participation des communes contributrices à un même établissement.

atteindre 380 euros. Pour les ENM, le tarif moyen est de 210 euros mais dépasse 290 euros pour 25 % des écoles nationales. Au sein des ENM, le tarif maximum peut atteindre 1 035 euros.

Enfin, pour les cycles supérieurs le tarif moyen par année demandé aux familles non résidentes de la commune est très hétérogène : en moyenne, les CNR appliquent un tarif de 315 euros. Pour 25 % des conservatoires il dépasse 380 euros et il peut atteindre 1 680 euros. Pour les ENM, le tarif moyen est de 380 euros et dépasse 490 euros dans un quart des écoles. Le tarif demandé peut atteindre dans les écoles nationales près de 2 100 euros.

Par ailleurs, la grande majorité des collectivités locales accordent des abattements sur le montant des droits payés par les familles. Plusieurs critères sont pris en compte ; près des trois quarts des écoles tiennent compte du nombre d'enfants de la même famille inscrits à l'école, quatre établissements sur dix de la présence d'un même élève dans plusieurs disciplines. Trente-trois écoles proposent des réductions suivant le revenu, et soixante-deux suivant le quotient familial. D'autres cas d'abattements possibles proposés dans certaines écoles recouvrent des situations diverses : chômeurs, élèves inscrits en chant choral, en classes à horaires aménagés, dans l'harmonie municipale, élèves des communes participant indirectement au financement de l'école...

Fabrication

TRANSFAIRE SA, 04250 Turriers

☎ 04 92 55 18 14

☎ 04 92 55 18 88

Imprimé en France

Dépôt légal : 42790, novembre 2004

NOTES STATISTIQUES

La collection « LES NOTES STATISTIQUES », créée par le Département des études, de la prospective et des statistiques en 2002, rend compte des résultats d'enquêtes statistiques, qu'elles soient annuelles ou de périodicité plus irrégulière, ainsi que des résultats d'exploitation de données administratives.

Déjà publiées et téléchargeables sur le site

- 1 Le budget des établissements d'enseignement de la musique et de la danse contrôlés par le Ministère de la culture 1998 et 1999
- 2 Les écoles municipales de musique agréées (résultats d'enquête).
Année scolaire 2000-2001
- 3 Les enseignements de musique, danse et art dramatique dans les conservatoires nationaux de région et les écoles nationales de musique (résultats d'enquête).
Année scolaire 2000-2001
- 4 Le budget des établissements d'enseignement de la musique et de la danse contrôlés par le Ministère de la culture, 2000
- 5 Les mouvements d'exportation d'œuvres et objets d'art – Analyse statistique des évolutions
- 6 Le budget 2001 et 2002 des conservatoires nationaux de région et des écoles nationales de musique. Résultats de l'enquête annuelle
- 7 Les enseignements de musique, de danse et d'art dramatique dans les conservatoires nationaux de région et les écoles nationales de musique. Résultats de l'enquête annuelle.
Année scolaire 2001-2002
- 8 Les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel dépendant du Ministère de la culture et de la communication. Effectifs et diplômes.
Année scolaire 2002-2003
- 9 Le budget 2003 des conservatoires nationaux de région et des écoles nationales de musique. Résultats de l'enquête annuelle
- 10 Les enseignements de musique, de danse et d'art dramatique dans les conservatoires nationaux de région et les écoles nationales de musique (résultats de l'enquête annuelle).
Année scolaire 2002-2003

À paraître

Les écoles de musique soutenues par les collectivités locales (résultats d'enquête).
Année scolaire 2002-2003

Ministère de la culture et de la communication – Délégation au développement et aux affaires internationales
Département des études, de la prospective et des statistiques

2, rue Jean-Lantier, 75001 Paris, ☎ 01 40 15 79 25 – 📠 01 40 15 79 99

<http://www.culture.gouv.fr/dep>